

DE L'URGENCE D'UNE TVA À 5,5% SÉCURISÉE POUR UNE ÉQUITATION POPULAIRE

Depuis 2004 et la loi relative au développement des territoires ruraux, les activités équestres ont bénéficié d'un taux de TVA réduit. Remise en cause par l'Union européenne par un arrêt de sa Cour de Justice de l'Union européenne condamnant la France, cette fiscalité adaptée n'a eu de cesse d'être défendue par les professionnels de la filière avec le soutien des Gouvernements successifs. Grâce au travail de longue haleine de la France, la révision de la Directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée dite "Directive TVA" permet désormais à chaque Etat d'appliquer un taux réduit de TVA à une liste de biens et services définis, dont font partie les équidés vivants et les prestations de services liées aux équidés vivants.

Pourtant, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour l'année 2023, le Gouvernement actuel reste défavorable à la sécurisation du taux réduit de 5,5% de TVA pour les activités équestres. Malgré le soutien des Députés et des Sénateurs, un nouveau recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, laisserait le Gouvernement seul décisionnaire de l'avenir de la filière équestre. La remise en cause de la fiscalité applicable aux poney-clubs et centres équestres aurait pour conséquence la casse du modèle de développement et de démocratisation de l'équitation porté par la Fédération Française d'Équitation depuis près de 40 ans.

UNE FISCALITÉ FRAGILE ET EN SUSPENS

La gestion permanente du vivant a amené les établissements équestres à s'organiser avec le statut professionnel d'agriculteur alors que généralement l'offre sportive est conduite par des associations non fiscalisées.

Jusqu'en 2005, les établissements équestres n'étaient pas assujettis à la TVA dès lors que leurs dirigeants encadraient personnellement les activités.

L'application d'un taux réduit aux activités équestres a permis de relancer l'économie et l'emploi tout en clarifiant l'importance des activités des établissements vis-à-vis des pouvoirs publics.

Sur le terrain, le passage au statut agricole et à la TVA à 5,5% en 2004 ont été des leviers de croissance et d'organisation de la filière sans précédent :

- Création de 1000 emplois par an jusqu'en 2012.
- Harmonisation des statuts juridiques des établissements équestres qui fonctionnaient jusque-là sous forme associative ou non assujettis à la TVA.
- Entrée dans la fiscalité du monde équestre associatif.

En 2012, la Cour de Justice de l'Union européenne a condamné la France pour avoir appliqué des taux réduits de TVA aux transactions d'équidés ainsi qu'à l'ensemble des opérations relatives aux équidés qui ne sont pas destinés à la consommation ou à la production agricole. Après cette condamnation, l'Etat français a pris différents engagements d'accompagnement de la filière, notamment l'engagement de **rétablir un taux réduit de TVA dès lors que le cadre européen l'autoriserait.**

Dans l'attente, une mesure transitoire visant à l'application du taux de 5,5% à une partie des activités des établissements équestres a été mise en place comme précisé par la doctrine fiscale (BOI-TVA-SECT-80-10-30-50 du 31 janvier 2014).

En avril dernier, les 27 ministres européens en charge de l'Economie et des Finances ont adopté formellement, à l'unanimité, la révision de la politique des taux de TVA en Conseil ECOFIN, seul compétent en matière de politique fiscale. Au cours des négociations, la France a obtenu l'ajout d'un point 11 bis relatif aux "équidés vivants et les prestations de services liées aux équidés vivants" à l'annexe III listant les biens et services éligibles aux taux réduits. Grâce à ce point qu'elle a ardemment défendu, **la France a l'opportunité de sécuriser le dispositif mis en place en 2014 pour les établissements équestres.** L'adoption de cette réforme a réveillé l'espoir de faire cesser cette situation incertaine.

L'INCOMPRÉHENSION DE LA FILIÈRE

La France a porté la réforme de la Directive TVA au niveau européen, aux côtés de la FFE et des professionnels de la filière pendant 8 ans. Elle peut désormais tenir ses engagements et sécuriser le régime transitoire mis en place depuis 2014. **Les professionnels du secteur sont dans l'incompréhension face à la situation de blocage.**

Le Ministre chargé des comptes publics justifie notamment son opposition à sécuriser la TVA à 5,5% pour les activités des poney-clubs et centres équestres, par le coût estimé de la mesure pour les finances publiques. Le chiffre évoqué par le Ministre lors des débats au Sénat de 190 millions d'euros est dénoncé par la profession. **Les dernières estimations concordantes de la FFE, du GHN mais également de l'IFCE, évaluent l'impact à environ 35 millions d'euros.** Par ailleurs, cette mesure contribuerait à poursuivre, voire à renforcer la collecte d'au moins 55 millions d'euros de TVA et le maintien de très nombreux emplois.

LE RISQUE DE CONSÉQUENCES IRRÉVERSIBLES

L'absence d'engagements du Gouvernement pour sécuriser le taux de 5,5%, c'est renoncer :

- **Aux aménagements actuels** permettant de facturer à 5,5% le droit d'utilisation des installations sportives et à 20% l'enseignement puisque la jurisprudence européenne l'interdit.
- **À l'opportunité initiée et défendue par la France d'appliquer un taux réduit à la filière équine** puisque les Etats-membres sont limités dans l'application de taux réduits à 24 items parmi les 33 que comporte l'Annexe III. En France, 21 sont déjà utilisés. Reporter n'apporte aucune garantie à la filière que les 3 restants seront encore disponibles lorsque le Gouvernement décidera enfin d'utiliser celui dédié aux activités avec les équidés.

Retarder l'application c'est :

- À terme, augmenter de 14,5 pts le taux de TVA sur une majeure partie du chiffre d'affaires des établissements équestres,
- Imposer une nouvelle pression sur le pouvoir d'achat pour plus d'un million de familles qui ont choisi l'équitation comme loisir éducatif et sportif,
- Créer les conditions pour une économie défiscalisée entraînant des pertes de recettes à très court terme (avant 2004, 85 % des établissements fonctionnaient sous forme associative ou en enseignement libéral non assujetti à la TVA),
- Relancer les concurrences discordantes entre le monde associatif et professionnel,
- Réduire les activités économiques situées en marge de la filière équitation.



LE RÔLE ESSENTIEL DES PONEY-CLUBS ET CENTRES ÉQUESTRES DANS LA SOCIÉTÉ

La Fédération Française d'Équitation (FFE) rassemble **plus de 9 500 groupements équestres** réunissant **plus d'1 million de pratiquants réguliers**. C'est aussi le **1er sport féminin** avec **80% de cavalières**. La FFE a pour objet de développer la pratique équestre à travers ses **missions éducatives, sportives et économiques**.

Les poney-clubs et centres équestres de France, à la croisée des enjeux agricoles, ruraux, sportifs et éducatifs, sont générateurs de la majeure partie de l'économie de la filière équine, en termes de ressources et d'emplois :

**Chiffre d'affaires (CA)
annuel = 1 milliard d'euros**

**1er employeur privé sportif
en France, avec plus de
35 000 actifs directs non
délocalisables dont 60%
d'emplois féminins**



Photo : FFE / NHMM Photography

UN MODÈLE UNIQUE AU MONDE

Le club équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation au sein d'établissements équestres, à moindre coût, grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'encadrement.

- 50 à 70€ par mois pour une pratique hebdomadaire.
- 20 à 40€ pour une promenade d'une à deux heures pour un adulte.
- 7 à 10€ pour une découverte des premières sensations avec un poney en main.

Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de l'équitation le 1er sport de nature pratiqué en France et le 3ème sport préféré des Français.

LES ENJEUX D'UNE PRATIQUE DÉMOCRATISÉE

L'équitation joue donc un rôle fondamental dans la société et contribue à de nombreuses politiques publiques telles que :

- Attractivité des territoires ruraux,
- Maintien et création d'emplois non-délocalisables,
- Transmission de valeurs sportives et socio-éducatives,
- Ancrage local grâce à de petites entreprises agricoles,
- Activité qui porte les valeurs du développement durable.

L'équitation est devenue une activité populaire grâce au développement d'infrastructures privées. Elle répond aux besoins de santé publique sans grever les finances de l'Etat et des collectivités. C'est pourquoi, une **fiscalité adaptée à l'équitation est essentielle pour ces établissements qui doivent satisfaire aux exigences liées au cycle animal. Elle est également décisive pour la démocratisation et le maintien d'un maillage territorial d'animation sociale et de création d'emplois.**



UNE ÉCONOMIE QUI RESTE FRAGILE

Depuis 2013, on constate une fragilisation des centres équestres due :

À la hausse de **14,5** points de TVA sur une partie des activités

Aux effets collatéraux de la réforme des rythmes scolaires

Cela a entraîné une dégradation économique :

Baisse du CA des centres équestres:



DES PRATIQUANTS DIRECTEMENT IMPACTÉS

Aujourd'hui, la clientèle des centres équestres est touchée de plein fouet par la crise économique. Elle ne pourra seule supporter une augmentation des tarifs liée à l'augmentation du taux de TVA.

Revenus médians des familles pratiquant l'équitation :
de 25 000€ à 30 000€/an

1 million de familles concernées

58% des pratiquants parcourent moins de 13km pour se rendre dans leur club

78% des licenciés ont une pratique régulière sans faire de compétition

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT*

30% des Français qui ne sont pas encore cavaliers ont envie de se mettre à l'équitation

46% des Français ont envie que leur enfant pratique l'équitation

Trois principaux leviers de motivation :

Premier frein à la pratique :

1.
Pratiquer en pleine nature au contact du cheval

2.
La convivialité et la pratique en famille

3.
L'accessibilité des clubs

Budget trop important

*Les intentionnistes selon l'étude Kantar TNS FFE de 2017.

CONTACT

Fédération Française d'Équitation

Affaires Européennes et Institutionnelles / Catherine Bonnichon - de Rancourt : catherine.bonnichon@ffe.com

Service communication et relations presse / communication@ffe.com